

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERAT **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Mardi 28 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric,

Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal... .22/03/2023

Nbre de conseillers en exercice : 26

Présents: 25 Procurations: 1 Excusés: 0 Absents: 0 Votants: 26

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CADORET Nadia, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents: COUDERC Eric, Maire, GIRARDEAU Nadia, BREBION Benoit, HERSANT Marie-Noëlle, PICHON Daniel, CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, JADEAU Valérie, Adjoints BERTRAND Endy, BOISSINOT Jérôme, BOUSSEAU Vincent, CHALMEL Florence, CREPIN Cédric, DROUET Céline, FERCHAUD Marie-Paule, FORGET-GAGEOT Florence, GILBERT Philippe, GUIMBRETIERE Sylvain, MORISSET Marie-Paule, PAPIN Alexandra, PERRAULT Christophe, REMIGEREAU Elodie, RENOU Sarah, ROUX Jean-François, VALTAT Karine, Conseillers Municipaux

Absent représenté :

GABARD Bruno ayant donné procuration à CREPIN Cédric

Absents excusés:

Absent:

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023 13-2023

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1639 A du Code Général des Impôts (CGI) selon lequel le Conseil Municipal vote les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires avant le 15 avril de chaque année.

Ces taux sont fixés conformément aux articles 1636 B sexies et 1636 B septies du CGI.

Monsieur le Maire rappelle les taux applicables en 2022 :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	31,07 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	44.64 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS)	15,31 %

Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts,

Vu les articles 1636 B sexies et 1636 B septies du Code Général des Impôts,

Vu l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023 (état 1259) joint à la présente délibération,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par :

- 8 Pour une augmentation,
- 18 Contre une augmentation
- → FIXE les taux applicables en 2023 comme suit (maintien des taux 2022) :
 - Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB).......31,07 %
 - Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)......44,64 %
 - Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS)......15,31 %
- → AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré, en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures, Pour copie conforme,

Le Maire Signé électronique pent par Eric Couderc

Date de signature : 12/04/2023 Qualité : Maire de St Laurent sur Sèvre

Le Secrétaire de Séance Nadia CADORET

Signé électroniquement par : Nadia Cadoret 11/04/2023 Qualité : Adjoint au maire de St Laurent sur Sèvre

Page 1

BUDGET PRINCIPAL

DE LA COMMUNE DE S

Envoyé en préfecture le 11/04/2023 EXTRAIT DU REGISTR Reçu en préfecture le 11/04/2023 LAURENT SUR SEVRE ID: 085-218502383-20230328-28032023DEL14A-DE

Séance du 28 mars 2023

régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Eric COUDERC

NOMB	RES DE	MEMBRES	
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés	
26	26	26	
		Pour :	26
		Contre :	0
		Abstentions:	0

Etaient présents :

COUDERC Eric, GIRARDEAU Nadia, BREBION Benoit, HERSANT Marie-Noelle, PICHON Daniel, CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, JADEAU Valérie, BERTRAND Endy, BOISSINOT Jérôme, BOUSSEAU Vincent, CHALMEL Florence, CREPIN Cedric, DROUET Céline, FERCHAUD Marie-Paule, FORGET-GAGEOT Florence, GILBERT Philippe, GUIMBRETIERE Sylvain, MORISSET Marie-Paule, PAPIN Alexandra, PERRAULT Christophe, REMIGEREAU Elodie, RENOU Sarah, ROUX Jean-François, VALTAT Karine,

Procuration(s): GABARD Bruno

Date de la convocation	
22 mars 2023	

Etai(en)t absent(s):

Etai(en)t excusé(s):

Date d'affichage
11 avril 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt A été nommé(e) secrétaire de séance : CADORET Nadia en Préfecture le

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 07 avril 2023

et publication du

réuni sous la présidence du Maire Eric COUDERC,

11 avril 2023 vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2023 :

Investissement

Dépenses 3 395 081,73

Recettes 4 050 918,06

Fonctionnement

3 951 918,31 Dépenses

Recettes 3 951 918,31

Pour rappel, total budget:

<u>Investissement</u>

4 579 343,20 (dont 1 184 261,47 de RAR) Dépenses Recettes 4 579 343,20 (dont 528 425,14 de RAR)

Fonctionnement

3 951 918,31 (dont 0,00 de RAR) Dépenses (dont 0,00 de RAR) Recettes 3 951 918,31

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme. Fait à Saint Laurent sur Sèvre

Signé électroriguement par : Eric Couderc

Date de signature : 11/04/2023 Qualité : Maire de St Laurent sur Le secrétaire de Séance, Nadia CADORET

sur Sèvre



Signé électroniquement par : Nadia Cadoret
Date de signature 11/04/2023 Qualité : Adjoint au maire de St Laurent

BUDGET LOTISSEMENT LA MONTAGNE

DE LA COMMUNE DE S

Envoyé en préfecture le 11/04/2023 EXTRAIT DU REGISTR Reçu en préfecture le 11/04/2023 LAURENT SUR SEVRE ID: 085-218502383-20230328-28032023DEL14B-DE

Séance du 28 mars 2023

régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Eric COUDERC

NOMBRES DE MEMBRES			
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés	
26	26	26	
		Pour :	26
		Contre :	0
		Abstentions:	0

Etaient présents :

COUDERC Eric, GIRARDEAU Nadia, BREBION Benoit, HERSANT Marie-Noelle, PICHON Daniel, CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, JADEAU Valérie, BERTRAND Endy, BOISSINOT Jérôme, BOUSSEAU Vincent, CHALMEL Florence, CREPIN Cedric, DROUET Céline, FERCHAUD Marie-Paule, FORGET-GAGEOT Florence, GILBERT Philippe, GUIMBRETIERE Sylvain, MORISSET Marie-Paule, PAPIN Alexandra, PERRAULT Christophe, REMIGEREAU Elodie, RENOU Sarah, ROUX Jean-François, VALTAT Karine,

Procuration(s): GABARD Bruno

Date de la convocation 22 mars 2023

Etai(en)t absent(s):

Etai(en)t excusé(s):

Date d'affichage 11 avril 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt A été nommé(e) secrétaire de séance : CADORET Nadia en Préfecture le

07 avril 2023

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

et publication du

réuni sous la présidence de M. Eric COUDERC Maire,

11 avril 2023

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2023 :

Investissement

Dépenses 1 789 921,92

Recettes 1 789 921,92

Fonctionnement

Dépenses 1 591 066,10

Recettes 1 591 066,10

Pour rappel, total budget :

<u>Investissement</u>

Dépenses 1 789 921,92 (dont 0,00 de RAR) 1 789 921,92 (dont 0,00 de RAR) Recettes

Fonctionnement

1 591 066,10 (dont 0,00 de RAR) Dépenses 1 591 066,10 (dont 0,00 de RAR) Recettes

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

ertifié conforme.

aurent sur Sèvre laire COUDERC Eric

Le secrétaire de séance, Nadia CADORET

Signé électroniquement par : Eric Cou Date de signature : 11/04/2023 Qualité : Maire de St Laurent sur Sèvr

électroniquement par : Nadia

de signature : 11/04/2023 é : Adjoint au maire de St nt sur Sèvre

REPUBLIQUE FRANCAISE **BUDGET LOTISSEMENT LES DENTS CREUSES**

EXTRAIT DU REGISTRI DE LA COMMUNE DE SAI

Envoyé en préfecture le 11/04/2023 Reçu en préfecture le 11/04/2023 ID: 085-218502383-20230328-28032023DEL14C-DE

Séance du 28 mars 2023

régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Eric COUDERC

NOMBRES DE MEMBRES			
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés	!
26	26	26	
		Pour :	26
		Contre :	0
		Abstentions:	0

Etaient présents :

COUDERC Eric, GIRARDEAU Nadia, BREBION Benoit, HERSANT Marie-Noelle, PICHON Daniel, CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, JADEAU Valérie, BERTRAND Endy, BOISSINOT Jérôme, BOUSSEAU Vincent, CHALMEL Florence, CREPIN Cedric, DROUET Céline, FERCHAUD Marie-Paule, FORGET-GAGEOT Florence, GILBERT Philippe, GUIMBRETIERE Sylvain, MORISSET Marie-Paule, PAPIN Alexandra, PERRAULT Christophe, REMIGEREAU Elodie, RENOU Sarah, ROUX Jean-François, VALTAT Karine,

Procuration(s): GABARD Bruno

Date de la convocation	
22 mars 2023	

Etai(en)t absent(s):

Etai(en)t excusé(s):

Date d'affichage
11 avril 2023

en Préfecture le

Acte rendu exécutoire après dépôt A été nommé(e) secrétaire de séance : CADORET Nadia

07 avril 2023	VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023
---------------	------------------------------

et publication du

réuni sous la présidence de M. COUDERC Eric Maire,

11 avril 2023 vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2023 :

Investissement

Dépenses 123 973,63

Recettes 123 973,63

Fonctionnement

Dépenses 706 190,83

Recettes 706 190,83

Pour rappel, total budget :

<u>Investissement</u>

123 973,63 (dont 0,00 de RAR) Dépenses 123 973,63 (dont 0,00 de RAR) Recettes

Fonctionnement

706 190,83 (dont 0,00 de RAR) Dépenses 706 190,83 (dont 0,00 de RAR) Recettes

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint Laurent sur Sèvre Signé électroniquement par : Eric Le secrétaire de séance, Nadia CADORET



Couderc Date de signature : 11/04/2023 Qualité : Maire de St Laurent sur

Signé électroniquement par : Nadia Cadoret Date de signature : 11/04/2023

Qualité : Adjoint au maire de St Laurent sur Sèvre

REPUBLIQUE FRANCAISE

BUDGET LOTISSEMENT SAINTE ANNE

EXTRAIT DU REGISTRI DE LA COMMUNE DE SAI

Envoyé en préfecture le 11/04/2023 Reçu en préfecture le 11/04/2023 Publié le ID: 085-218502383-20230328-28032023DEL14D-DE

Séance du 28 mars 2023

régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Eric COUDERC.

26
0
0

Etaient présents :

COUDERC Eric, GIRARDEAU Nadia, BREBION Benoit, HERSANT Marie-Noelle, PICHON Daniel, CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, JADEAU Valérie, BERTRAND Endy, BOISSINOT Jérôme, BOUSSEAU Vincent, CHALMEL Florence, CREPIN Cedric, DROUET Céline, FERCHAUD Marie-Paule, FORGET-GAGEOT Florence, GILBERT Philippe, GUIMBRETIERE Sylvain, MORISSET Marie-Paule, PAPIN Alexandra, PERRAULT Christophe, REMIGEREAU Elodie, RENOU Sarah, ROUX Jean-François, VALTAT Karine,

Procuration(s): **GABARD** Brunoa

Date de la convocation	
22 mars 2023	

Etai(en)t absent(s):

Etai(en)t excusé(s):

Date d'affichage
11 avril 2023

11 avril 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt A été nommé(e) secrétaire de séance : CADORET Nadia en Préfecture le

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 07 avril 2023

et publication du

réuni sous la présidence de M. COUDERC Eric Maire,

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2023 :

Investissement

Dépenses 0,00

Recettes 0,00

Fonctionnement

Dépenses 466 338,26

Recettes 466 338,26

Pour rappel, total budget :

<u>Investissement</u>

0.00 (dont 0,00 de RAR) Dépenses 0,00 (dont 0,00 de RAR) Recettes

Fonctionnement

466 338,26 (dont 0,00 de RAR) Dépenses 466 338,26 (dont 0,00 de RAR) Recettes

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme. Fait à Saint Laurent sur Sèvre Le Maire COUDERC Eric

Le secrétaire de séance, Nadia CADORET



Signé électroniquement par Nadla Cadoret Date de signature 1704)2023 Qualité : Adjoint au maire de St Laurent sur Sèvre



Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID: 085-218502383-20230328-28032023DEL15-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERAT DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 28 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire.

Nbre de conseillers en exercice : 26

Présents: 25 Procurations: 1 Excusés: 0 Absents: 0 Votants: 26

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CADORET Nadia, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents: COUDERC Eric, Maire, GIRARDEAU Nadia, BREBION Benoit, HERSANT Marie-Noëlle, PICHON Daniel, CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, JADEAU Valérie, Adjoints BERTRAND Endy, BOISSINOT Jérôme, BOUSSEAU Vincent, CHALMEL Florence, CREPIN Cédric, DROUET Céline, FERCHAUD Marie-Paule, FORGET-GAGEOT Florence, GILBERT Philippe, GUIMBRETIERE Sylvain, MORISSET Marie-Paule, PAPIN Alexandra, PERRAULT Christophe, REMIGEREAU Elodie, RENOU Sarah, ROUX Jean-François, VALTAT Karine, Conseillers Municipaux

Absent représenté:

GABARD Bruno ayant donné procuration à CREPIN Cédric

<u>Absents excusés</u>:

Absent;

15-2023 CREANCES IRRECOUVRABLES - ADMISSION EN NON VALEUR

En vertu des dispositions réglementaires le recouvrement des créances relève de la compétence du comptable public. Lorsque les procédures engagées n'ont pu aboutir au paiement de ces créances, celles-ci sont déclarées irrécouvrables et font l'objet d'écritures en perte à l'appui de la décision du conseil municipal.

M. Gabor KESZLER, le trésorier municipal, a transmis une demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables portant sur les exercices 2021, 2022 et 2023 :

- RAR inférieur seuil de poursuite35.90 €

Depuis, trois créances portant sur l'exercice 2023 sont en cours de recouvrement pour un montant de 17,40 €.

Le reste à recouvrer s'élève donc finalement à la somme de 18,50 €.

Le Conseil Municipal;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité;

- **DECIDE** d'admettre en non valeur la créance irrécouvrable de 18,50 € portant sur les exercices 2021, 2022.
- → <u>PRECISE</u> que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures, Pour copie conforme,

Le Maire Signé électronique per Eric Couderc Eric COUDER Éric

Date de signature : 12/04/2023 Qualité : Maire de St Laurent sur Sèvre Vendée) *

Le Secrétaire de Séance Nadia CADORET

Signé électropique

Cadoret
Date de signature : 11/04/2023
Qualité Adjoint au maire de St Laurent sur Sevre



Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID: 085-218502383-20230328-28032023DEL16-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERAT **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Mardi 28 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric,

Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal... .22/03/2023

Nbre de conseillers en exercice : 26

sur Sèvre

Présents: 25 Procurations:1 Excusés: 0 Absents: 0 Votants: 26

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CADORET Nadia, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents: COUDERC Eric, Maire, GIRARDEAU Nadia, BREBION Benoit, HERSANT Marie-Noëlle, PICHON Daniel, CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, JADEAU Valérie, Adjoints BERTRAND Endy, BOISSINOT Jérôme, BOUSSEAU Vincent, CHALMEL Florence, CREPIN Cédric, DROUET Céline, FERCHAUD Marie-Paule, FORGET-GAGEOT Florence, GILBERT Philippe, GUIMBRETIERE Sylvain, MORISSET Marie-Paule, PAPIN Alexandra, PERRAULT Christophe, REMIGEREAU Elodie, RENOU Sarah, ROUX Jean-François, VALTAT Karine, Conseillers Municipaux

Absent représenté :

GABARD Bruno ayant donné procuration à CREPIN Cédric

Absents excusés:

Absent:

16-2023 VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET GROUPEMENTS DIVERS 2023

Comme chaque année à la même époque, il est proposé de délibérer sur le montant des subventions accordées aux associations et groupements divers.

Les différentes commissions ont travaillé sur les dossiers de demandes pour l'année 2023.

Il est rappelé que le principe est de subventionner à hauteur de 17 € par jeune St Laurentais de moins de 18 ans et 125 € pour la musique. Des subventions exceptionnelles peuvent être octroyées en fonction des projets. Le versement de ces subventions exceptionnelles sera fait sur présentation des justificatifs des dépenses.

Sur la base des propositions des commissions, il en ressort ce qui suit :

- Associations culturelles : 16 054 €
- Associations sportives : 17 994 €
- Associations environnement/agriculture : Pas de subvention cette année
- Association enfance jeunesse : 600 €
- Divers : 4 791 €

Soit un total de 39 439 €

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants,

- → <u>SE PRONONCE</u> favorablement à l'octroi des subventions pour l'année 2023 pour un montant total de 39 439 € dont le détail est joint en annexe.
- PRECISE que le versement des subventions exceptionnelles sera fait sur présentation des justificatifs et factures se rapportant aux dépenses.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures, Pour copie conforme,

Le Maire Signé électronique pen Ber Eric Couderc

Qualité : Maire de St Laurent sur

Date de signature : 12/04/2023

Le Secrétaire de Séance Nadia CADORET

Signé électroniquement par : Nad Date de signature : 1104 2023 Qualité : Adjoint au maire de St Laurent sur Sèvre

Délibération n° 16-2023 du 28/03/2023



Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID: 085-218502383-20230407-28032023DEL17-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERAT

Séance du Mardi 28 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire.

Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal 22/03/2023

Nbre de conseillers en exercice : 26

Présents : 25 Procurations : 1 Excusés : 0 Absents : 0 Votants : 26

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CADORET Nadia, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents: COUDERC Eric, Maire, GIRARDEAU Nadia, BREBION Benoit, HERSANT Marie-Noëlle, PICHON Daniel, CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, JADEAU Valérie, Adjoints BERTRAND Endy, BOISSINOT Jérôme, BOUSSEAU Vincent, CHALMEL Florence, CREPIN Cédric, DROUET Céline, FERCHAUD Marie-Paule, FORGET-GAGEOT Florence, GILBERT Philippe, GUIMBRETIERE Sylvain, MORISSET Marie-Paule, PAPIN Alexandra, PERRAULT Christophe, REMIGEREAU Elodie, RENOU Sarah, ROUX Jean-François, VALTAT Karine, Conseillers Municipaux

Absent représenté:

GABARD Bruno ayant donné procuration à CREPIN Cédric

Absents excusés:

Absent:

17-2023 PARTICIPATION DES COMMUNES EXTERIEURES AU FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PUBLIQUE – ANNEE 2023

Chaque année, la commune fixe le montant de la participation des communes extérieures au fonctionnement de l'école publique. Ce montant par élève est calculé à partir des dépenses de fonctionnement supportées l'année précédente.

Pour information la moyenne départementale 2022/2023 est de 1 007 € pour un élève en classe de maternelle et 478 € pour un élève en primaire.

Pour 2023 et sur la base du compte financier unique 2022, la participation demandée pour les élèves de maternelles s'élèverait à 1 245,11 € (contre 1 025,04 € en 2022) et 379,12 € (contre 325.15 € en 2022) pour les élèves d'élémentaires.

Les effectifs des communes extérieures au 15 janvier 2023 et la participation qui en découle sont les suivants :

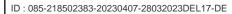
ELEVES	ST MALO DU B	13 VENTS	MAULEON	CHAMBRETAUD	MALLIEVRE	TOTAL
Maternelle	0	1	4	0	1	6
Primaire	4	5	4	2	1	16
TOTAL	4	6	8	2	2	22

COUT D'UN ELEVE DE MATERNELLE ET DE PRIMAIRE							
Coût d'un élève Maternell	1 245,11 €	1 245,11 €	1 245,11 €	1 245,11 €	1 245,11 €		
Nombre d'élèves	0	1	4	0	1		
Sous-Total	- €	1 245,11 €	4 980,42 €	- €	1 245,11 €	7 470,64 €	
Coût d'un élève Primaire	379,12 €	379,12 €		379,12 €	379,12 €		
Nombre d'élèves	4	5	4	2	1		
Sous-Total	1 516,47 €	1 895,58 €	1 516,47 €	758,23 €	379,12 €	6 065,87 €	
TOTAL PAR COMMUN	1 516,47 €	3 140,69 €	6 496,89 €	758,23 €	1 624,22 €	13 536,51 €	

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le



Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants,

- FIXE la participation des communes extérieures au fonctionnement de l'école publique Jean de La Fontaine pour l'année 2023 à **1 245.11 € pour un élève en classe maternelle et 379.12 € pour** un élève en classe primaire.
- <u>SE PRONONCE</u> favorablement aux montants des participations des communes extérieures pour les élèves des écoles maternelle et primaire tels que définis ci-dessus soit un total de 13 536,51 €.
- CHARGE enfin Monsieur le Maire d'émettre les titres de recettes correspondants.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

Pour copie conforme, Le Maire Signé électrongue de l'entre de l'en Date de signature : 12/04/2023

Qualité : Maire de St Laurent sur

Le Secrétaire de Séance Nadia CADORET

Signé électroniquement par : Nadia Cadoret Date de signature : 11/04/2023

Qualité : Adjoint au maire de St Laurent sur



Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID: 085-218502383-20230328-28032023DEL18-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERAT DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 28 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire.

Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal......22/03/2023

Nbre de conseillers en exercice : 26

sur Sèvre:

Présents : 25 Procurations : 1 Excusés : 0 Absents : 0 Votants : 26

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CADORET Nadia, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents: COUDERC Eric, Maire, GIRARDEAU Nadia, BREBION Benoit, HERSANT Marie-Noëlle, PICHON Daniel, CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, JADEAU Valérie, Adjoints BERTRAND Endy, BOISSINOT Jérôme, BOUSSEAU Vincent, CHALMEL Florence, CREPIN Cédric, DROUET Céline, FERCHAUD Marie-Paule, FORGET-GAGEOT Florence, GILBERT Philippe, GUIMBRETIERE Sylvain, MORISSET Marie-Paule, PAPIN Alexandra, PERRAULT Christophe, REMIGEREAU Elodie, RENOU Sarah, ROUX Jean-François, VALTAT Karine, Conseillers Municipaux

Absent représenté:

GABARD Bruno ayant donné procuration à CREPIN Cédric

Absents excusés :

Absent;

18-2023 PARTICIPATION COMMUNALE AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT MATERIEL DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVE SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION – ECOLE MONTFORT – ANNEE 2023

Conformément à l'article R 442-44 du code de l'éducation, la commune fixe le montant de la participation communale aux dépenses de fonctionnement des établissements d'enseignement privé sous contrat d'association.

Le montant de la participation est calculé en fonction des dépenses de fonctionnement effectivement supportées pour l'école publique pour l'année 2022.

Il en ressort un coût par élève de classe maternelle de 1 071.91 € (contre 970.83 € l'an dernier) et un coût par élève de classe primaire de 379.12 € (contre 310.13 € en 2022), compris le coût des fournitures scolaires qui sont désormais incluses dans le contrat (15€x198 élèves St Laurentais).

Au 15 janvier 2023, 61 élèves Saint Laurentais sont inscrits en classe maternelle à l'école Montfort et 137 élèves en classe élémentaire. Il en ressort une participation annuelle de 117 325.41 € (65 386.40€ + 51 939 €) pour 2023 contre 114 086.32 € en 2022. La participation est arrondie à 118 000 € pour le remboursement des ordures ménagères.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants,

- → <u>FIXE</u> la participation à l'école privée Montfort à **118 000** € pour l'année 2023, compris le coût des fournitures scolaires et le remboursement de la redevance des ordures ménagères.
- → <u>PRECISE</u> que cette participation sera versée en trois fois, avec un premier versement en février correspondant au tiers de la valeur attribuée l'année précédente.
- → <u>CHARGE</u> Monsieur le Maire ou son représentant de signer les correspondants.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures, Pour copie conforme, Le Maire

Signé électronique per par Eric Couderc Date de signature : 12/04/2023 Qualité : Maire de St Laurent sur Vendée

Le Secrétaire de Séance Nadia CADORET

Signé électroniquement par : Nadia Cadoret Date de signature : 11/04/2023 Qualité : Adjoint au maire de St

Laurent sur Sèvre

AINTLAURENT sur Sèvre

SAINT LAURENT SUR SEVRE

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID: 085-218502383-20230328-28032023DEL19-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERAT **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Mardi 28 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric,

Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal... .22/03/2023

Nbre de conseillers en exercice : 26

Présents: 25 Procurations: 1 Excusés: 0 Absents: 0 Votants: 26

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CADORET Nadia, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents: COUDERC Eric, Maire, GIRARDEAU Nadia, BREBION Benoit, HERSANT Marie-Noëlle, PICHON Daniel, CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, JADEAU Valérie, Adjoints BERTRAND Endy, BOISSINOT Jérôme, BOUSSEAU Vincent, CHALMEL Florence, CREPIN Cédric, DROUET Céline, FERCHAUD Marie-Paule, FORGET-GAGEOT Florence, GILBERT Philippe, GUIMBRETIERE Sylvain, MORISSET Marie-Paule, PAPIN Alexandra, PERRAULT Christophe, REMIGEREAU Elodie, RENOU Sarah, ROUX Jean-François, VALTAT Karine, Conseillers Municipaux

Absent représenté :

GABARD Bruno ayant donné procuration à CREPIN Cédric

Absents excusés:

Absent:

TARIFS DES SALLES COMMUNALES 2024 19-2023

En séance du 19 octobre 2021 le conseil municipal avait adopté les tarifs 2024 des salles communales avec une augmentation de 1 %.

Le 8 novembre 2022 le conseil municipal a approuvé un réajustement des tarifs 2023 de 30 % précisant que pour les tarifs 2024 et 2025 il était préférable d'attendre les incidences du surcoût de l'énergie applicable en janvier 2023.

Suite aux différentes réunions de travail sur les tarifications de salles ayant eu lieu depuis et à ce stade d'information en particulier sur un éventuel bouclier tarifaire sur l'énergie pour les collectivités, la commission bâtiments en réunion du 8 février 2023 s'est positionnée pour une reconduction sur 2024 des tarifs de location de salle 2023.

Les propositions de tarifs sont jointes à la présente délibération.

Le Conseil Municipal;

Vu l'avis de la commission Bâtiments du 8 février 2023;

- Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants ;
- APPROUVE le maintien des tarifs 2023 pour l'année 2024 des salles communales tels qu'annexés à la présente délibération.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'application de la présente décision.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures, Pour copie conforme,

Le Maire Signé électronique dent par Eric Couderc Date de signature : 12/04/2023

Qualité : Maire de St Laurent sur

Le Secrétaire de Séance Nadia CADORET

Signé électroniquement par : Nadia Cadoret Date de signature 11/04/2023 Qualité : Adjoint au maire de St Laurent sur Sèvre



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 28 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire

Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal......22/03/2023

Nbre de conseillers en exercice : 26

Présents: 25 Procurations: 1 Excusés: 0 Absents: 0 Votants: 26

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CADORET Nadia, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents: COUDERC Eric, Maire, GIRARDEAU Nadia, BREBION Benoit, HERSANT Marie-Noëlle, PICHON Daniel, CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, JADEAU Valérie, Adjoints BERTRAND Endy, BOISSINOT Jérôme, BOUSSEAU Vincent, CHALMEL Florence, CREPIN Cédric, DROUET Céline, FERCHAUD Marie-Paule, FORGET-GAGEOT Florence, GILBERT Philippe, GUIMBRETIERE Sylvain, MORISSET Marie-Paule, PAPIN Alexandra, PERRAULT Christophe, REMIGEREAU Elodie, RENOU Sarah, ROUX Jean-François, VALTAT Karine, Conseillers Municipaux

Absent représenté:

GABARD Bruno ayant donné procuration à CREPIN Cédric

Absents excusés:

Absent;

20-2023 MARCHE HEBDOMADAIRE COMMUNAL

Deux demandes d'emplacement supplémentaires ont été adressées ces dernières semaines, Les deux commerces ambulants nécessitant une place assez importante (respectivement 10 et 12 mètres), il semble difficile d'envisager de laisser le marché comme actuellement sur la place Grignion de Montfort. Le stationnement y est déjà assez problématique pour les clients des magasins de la place et pour les commerces ambulants eux-mêmes.

Il est donc proposé de déplacer l'ensemble des commerces ambulants (les 4 voire 5 commerces) sur la place de la mairie qui offre davantage d'espace et de possibilités (à gauche sur les emplacements de parking derrière la petite chapelle et les sanitaires publiques). Un branchement électrique sera mis à disposition.

Le Conseil Municipal;

Vu la délibération n° 16-2016 du 3 mars 2016 décidant la création d'un marché hebdomadaire communal et son règlement intérieur ;

Vu la délibération n° 46-2020 du 8 septembre 2020 modifiant les tarifs droits de place hebdomadaire auprès des commerces ambulants ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants ;

- → <u>APPROUVE</u>. le déplacement du marché hebdomadaire sur la **place de la mairie** à compter du mardi 3 avril 2023 et en conséquence <u>APPROUVE</u> également la modification du règlement annexé à la présente délibération.
- → <u>CHARGE</u> Monsieur le Maire de l'application de la présente décision et <u>l'AUTORISE</u> à signer tout document s'y rapportant.
- → <u>PRECISE</u> que les autres termes des délibérations n° 46-2020 du 8 septembre 2020 demeurent inchangés.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus, Suivent les signatures, Pour copie conforme, Le Maire Eric COUDERC

Le Secrétaire de Séance Nadia CADORET



Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION 5085-218502383-20230328-28032023DEL021-DE **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Mardi 28 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire.

Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal... ..22/03/2023

Nbre de conseillers en exercice : 26

Votants : 26 Présents: 25 Procurations: 1 Excusés: 0 Absents: 0

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CADORET Nadia, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents: COUDERC Eric, Maire, GIRARDEAU Nadia, BREBION Benoit, HERSANT Marie-Noëlle, PICHON Daniel, CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, JADEAU Valérie, Adjoints BERTRAND Endy, BOISSINOT Jérôme, BOUSSEAU Vincent, CHALMEL Florence, CREPIN Cédric, DROUET Céline, FERCHAUD Marie-Paule, FORGET-GAGEOT Florence, GILBERT Philippe, GUIMBRETIERE Sylvain, MORISSET Marie-Paule, PAPIN Alexandra, PERRAULT Christophe, REMIGEREAU Elodie, RENOU Sarah, ROUX Jean-François, VALTAT Karine, Conseillers Municipaux

Absent représenté:

GABARD Bruno ayant donné procuration à CREPIN Cédric

Absents excusés :

Absent;

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS 21-2023

Il est proposé de procéder aux modifications suivantes sur le tableau des effectifs communaux à compter du 1er avril 2023 :

Suppressions:

- D'un poste d'adjoint territorial d'animation à 360h annuelles
- D'un poste d'adjoint territorial d'animation à 630h annuelles

Création :

D'un poste d'adjoint territorial d'animation à 504h annuelles

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la modification du tableau des effectifs à compter du 1er avril 2023 telle que présentée ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures, Pour copie conforme,

Le Maire Signé électronique pent per Eric Couderc

Date de signature : 14/04/2023 Qualité : Maire de St Laurent sur Le Secrétaire de Séance Nadia CADORET

Signé électroniquement per Nadia Cadoret Date de signature : 14/04/2023 Qualité : Adjoint au maire de St Laurent sur Sèvre

Envoyé en préfecture le 12/04/2023 Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID: 085-218502383-20230328-28032023DEL22-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERAT **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Mardi 28 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric,

Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal... .22/03/2023

Nbre de conseillers en exercice : 26

Présents: 25 Procurations:1 Excusés: 0 Absents: 0 Votants: 26

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CADORET Nadia, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents: COUDERC Eric, Maire, GIRARDEAU Nadia, BREBION Benoit, HERSANT Marie-Noëlle, PICHON Daniel, CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, JADEAU Valérie, Adjoints BERTRAND Endy, BOISSINOT Jérôme, BOUSSEAU Vincent, CHALMEL Florence, CREPIN Cédric, DROUET Céline, FERCHAUD Marie-Paule, FORGET-GAGEOT Florence, GILBERT Philippe, GUIMBRETIERE Sylvain, MORISSET Marie-Paule, PAPIN Alexandra, PERRAULT Christophe, REMIGEREAU Elodie, RENOU Sarah, ROUX Jean-François, VALTAT Karine, Conseillers Municipaux

Absent représenté :

GABARD Bruno ayant donné procuration à CREPIN Cédric

Absents excusés:

Absent :

TRAVAUX DE RESTAURATION DU MONUMENT AUX MORTS - SUBVENTION 22-2023 DE L'ONACVG

Il s'agit de la restauration du lettrage des plaques du Monument aux Morts (réalisation de toutes les gravures dorées à la feuille d'or sur les nouvelles plaques identiques à celles existantes). Le coût des travaux s'élèvent à 3 620 €.

Dans le cadre des crédits consacrés à la restauration du patrimoine mémoriel par l'Office National des Combattants et des Victimes de Guerre (ONaCVG), une subvention de 20 %pourrait être accordée à la commune (avec un plafond de 1 600 € maximum).

Pour compléter le dossier de demande de subvention auprès de l'ONaCVG, le conseil municipal doit délibérer sur l'approbation du projet et sur le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant	Taux
Travaux de restauration	0.600.00.0	Subvention OnaCVG	724,00 €	20%
des plaques - Lettrage	3 620,00 €	Autofinancement	2 896,00 €	80%
TOTAL	3 620,00 €	TOTAL	3 620,00 €	100%

Le Conseil Municipal;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

- APPROUVE les travaux de restauration des plaques du Monument aux Morts et le plan de financement pour cette opération comme indiqué ci-dessus.
- SOLLICITE auprès de l'Office National des Combattants et des Victimes de Guerre un subventionnement à hauteur de 20 % pour le financement de l'opération.
- → <u>AUTORISE</u> enfin Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention s'y afférent et à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures, Pour copie conforme,

Le Maire Signé électronique pent par Eric Couderc Date de signature : 12/04/2023

Qualité : Maire de St Laurent sur

Le Secrétaire de Séance Nadia CADORET

Signé électroniquement par Nadia Cadoret Date de signature : 11/04/2023 Qualité : Adjoint au matre de St Laurent sur Sèvre

e 1